

RALLYE

Paris, le 3 juin 2009

<p>Assemblée générale du 3 juin 2009 : approbation de l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires</p>

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Rallye s'est tenue à Paris le 3 juin 2009.

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été approuvé.

L'assemblée a notamment approuvé la distribution d'un dividende de 1,83 euro par action. Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action ayant été versé le 3 octobre 2008, le solde s'élève ainsi à 1,03 euro par action et sera mis en paiement le 12 juin 2009 (avec une date de détachement le 9 juin 2009).

Le résultat de chaque vote sera mis en ligne sur le site de Rallye (www.rallye.fr).

Contact :
Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73